

SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes
Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955
délivrée le 28/03/2019 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE
16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE
Garantie Financière (110 000€): QBE Insurance (Europe) LIMITED
Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

Représentée par l'agent commercial indépendant

M. Daniel FOURCADE

Tél. : 05-62-34-54-54

Inscrit au RCS de Tarbes

Siret : 443 658 463

Inscription au registre
des Mandats N° AF 23556

MANDAT DE VENTE AVEC EXCLUSIVITE (avec faculté de rétractation)

Entre les soussignés :

- M^r Frédéric AUTIER rue de la Fontaine 3160 IZAUT-DE-L'HÔTEL
- M^r Christophe AUTIER hameau de Garnière MA RIE de Rapenas
31510 SAURETOIRE DE CONNINGE
- M^r Olivier AUTIER 17 Bis rue des Président Wilson 31220 CAZERE

Agissant conjointement et solidairement en QUALITE DE SEULS PROPRIETAIRES pour le compte de l'indivision..... intervenant aux présentes sous la dénomination « LE MANDANT », vous mandatos par la présente afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits ci-dessous désignés, nous engageant à produire toutes justifications de propriété : (section et N° de parcelle cadastrée, N° de lot expropriation, et superficie privative (art. 40 de la loi du 10.07.1965) ne sont pas applicables aux caves, garages, emplacements de stationnement ni aux lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 m².)

Une maison 5 chemin de la Bouliane 31800 VALENTINE
sur un terrain de 2063 m² section cadastrale N° C 873

Dont nous sommes devenus propriétaires par acte chez Maître.....

Séquestre :

La loi solidarité et renouvellement urbains du 18.12.2000 réglemente le versement visé ci-dessous (articles L. 271-1 et L. 271-2 du CCH).

En vue de garantir la bonne exécution des présentes et de leur suite, les fonds ou valeurs qu'il est usage de verser par l'acquéreur, seront détenus par le notaire, Maître REVERAT..... à MONTREJEAN.....

CLAUSE PENALE : En cas de non-respect des obligations énoncées dans ce mandat, en cas de vente à un acquéreur ayant été informé ou présenté, directement ou indirectement, de la vente du bien par le MANDATAIRE, le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE en vertu des articles 1142 et 1152 du Code Civil, une indemnité compensatrice forfaitaire égale à la rémunération prévue dans ce mandat.

Clause particulière : Prix fixe par le Client Signature client: *F. Autier*

Prix : Le prix demandé par le mandant, vendeur des biens et droits ci-avant désignés, est sauf accord ultérieur, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur, de (Chiffres) : 177 000 €, (Lettres) : Cent dix-sept mille euros.

Dont le Prix net propriétaire(s) : Cent dix-sept mille euros
160 000 €

Honoraires : nos honoraires fixés à 10% TTC, calculés sur le prix de vente, (prêts inclus), seront à la charge du vendeur, exigibles et payés comptant par le vendeur le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé par les deux parties, conformément à l'article 74 du décret N°72-678 du 20 juillet 1972, constatant l'accord du vendeur et de l'acquéreur, quel que soit le mode de financement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt vendeur, rachat de parts, ...).

Les Honoraires d'Agence (TVA incluse) seront de (chiffres) : 17 000 €.

(lettres) : Dix sept mille euros

Plus-Values et T.V.A. : les parties reconnaissent avoir été informées des dispositions fiscales concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissance de cause. Si la vente est assujettie à la T.V.A., le prix ci-dessus stipulé s'entend T.V.A. incluse.